

ASSISES DE L'ALPINISME

ET DES ACTIVITÉS DE MONTAGNE



LE MANIFESTE

Ce manifeste est le fruit d'un travail initié en 2010 par **l'Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme (OPMA)**, à partir d'un questionnement essentiel : **quelle place pour les activités de montagne dans notre société, aujourd'hui et demain ?**

Ces pratiques, que le terme d'alpinisme ne suffit pas à englober, choisissent pour terrain les **massifs montagneux** du monde entier, **pas ou peu aménagés**. Elles nécessitent un matériel et des techniques spécifiques, et impliquent le partage de valeurs positives telles que la liberté, l'engagement, la responsabilité, l'autonomie, l'« esprit de cordée » et la solidarité.

Aujourd'hui, ces pratiques sont fragilisées par la multiplication des aménagements en montagne, restreintes par des préoccupations environnementales et sécuritaires croissantes, et marginalisées face à la grande diversification des activités sportives et de loisirs, notamment chez les jeunes.

Comment préserver un espace pour ces pratiques de montagne et d'alpinisme, et faire reconnaître à nouveau leur intérêt majeur pour la société ?¹

Un débat de portée nationale a été proposé au public, à travers une trentaine de cafés-montagne², plusieurs tables rondes organisées les 1^{er} et 2 avril 2011 à Grenoble³ et un site internet participatif⁴.

Ces rencontres ont montré que les pratiquants se mobilisent bien sur ces questions, mais essentiellement dans le cadre d'enjeux locaux et d'actions ponctuelles, qui mériteraient une gestion plus globale et concertée.

Cette phase de consultation a donc mis en évidence la **nécessité d'une coordination accrue entre les représentants des pratiquants et des professionnels**.

Par ce manifeste, la Fédération française des clubs alpins de montagne (FFCAM), la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME), le Groupe de haute montagne (GHM), le Syndicat national des guides de montagne (SNGM), le Syndicat national des gardiens de refuge et gîtes d'étape (SNGRGE), le Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC), le Syndicat national des accompagnateurs en montagne (SNAM), l'Union des centres sportifs de plein air (UCPA), la Grande Traversée des Alpes (GTA), et Mountain Wilderness (MW) :

- ▶ **partagent un certain nombre de constats**
- ▶ **se rassemblent et mutualisent leurs moyens autour d'une vision élaborée en commun pour l'avenir des pratiques**
- ▶ **créent une Coordination nationale des activités de montagne et d'alpinisme, qui se donne pour mission d'instaurer une représentation commune des pratiquants et de constituer un lobby pour mener à bien les propositions de ce manifeste.**

I. Un constat partagé

Nous, signataires de ce manifeste, engageons notre action à partir de l'état des lieux suivant⁵ :

■ I.1 Un milieu fragilisé

Le milieu de la moyenne et de la haute montagne connaît des situations contrastées, mais subit globalement de fortes pressions :

- une tendance générale à l'équipement et à l'aménagement, parfois en dépit des enjeux environnementaux actuels
- des conflits d'usage et de gestion : entre pratiquants, notamment en cas de sur-fréquentation ; avec les populations et institutions locales, parfois tentées de restreindre les accès aux sites (citons la réserve du Sancy en Auvergne ou les falaises de Presles et des Trois Becs dans le Vercors) ; avec les défenseurs de l'environnement et les gestionnaires des espaces protégés (comme dans le cas de la réserve de Sixt-Passy en Haute-Savoie ou du Parc national des Calanques)

Les modes d'accès à ce milieu se révèlent souvent inadaptés au développement harmonieux et responsable des pratiques de montagne et d'alpinisme, qu'il s'agisse de transports publics, de stationnement, de remontées mécaniques, de sentiers ou encore d'hébergement.

■ I.2 Des pratiques éclatées, une faible diffusion de la culture montagne

S'il est difficile pour l'instant de dresser un état des lieux global de l'évolution quantitative des pratiques de montagne et d'alpinisme, leur grande diversification est unanimement reconnue. Cette tendance, qui offre un choix toujours plus grand au public, s'accompagne de certaines dérives. Les pratiquants sont de plus en plus sollicités par des activités formatées ou codifiées par l'aménagement des sites et les modes d'organisation des événements ou des compétitions. Ces activités, qui pourraient servir de porte d'entrée aux pratiques de montagne et d'alpinisme, ne bénéficient pas suffisamment de passerelles vers le terrain d'aventure et restent segmentées.

Par ailleurs, bien que diversifiée, la pratique, notamment celle des mineurs et des jeunes, est freinée par des obstacles de plus en plus sérieux :

- financiers (coût élevé du matériel, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'assurance ; influence de plus en plus importante du secteur privé)
- juridiques (réglementation très rigide, complexe et démobilisante)
- culturels et médiatiques (banalisation du milieu, faible diffusion de la culture montagne, traitement médiatique focalisé sur les drames et les accidents)

■ I.3 Des organisations éloignées des évolutions actuelles

Face à ces situations complexes, les organisations associatives et professionnelles de la montagne peinent à construire une politique équilibrée entre les pratiques, à valoriser leurs actions et à travailler en concertation avec les décideurs publics (sur les questions d'aménagements, de développement, de réglementations) et les autres acteurs de la montagne (économiques, touristiques, sociaux, culturels, etc.).

Ces organisations doivent également faire face à un certain désengagement de l'Etat dans les projets sociaux et éducatifs en montagne. Les difficultés financières mettent en péril leurs actions : baisse des subventions, hausse des charges d'entretien des centres d'accueil, coût du conventionnement des sites équipés⁶.

II. Une vision pour la montagne de demain

Nous, signataires de ce manifeste, tenons à promouvoir les orientations suivantes :

■ II.1 Une montagne protégée et libre d'accès

Les espaces de moyenne et haute montagne doivent faire l'objet d'une gestion durable et différenciée :

- Ceux qui, à ce jour, n'ont pas été (ou très peu) aménagés, doivent impérativement être préservés. Ils n'en restent pas moins libres d'accès à des pratiques discrètes et respectueuses de l'environnement, limitant le plus possible la logique de profit et les rassemblements de grande ampleur.
- Sur les sites très aménagés, ceux où la pression touristique est historiquement forte (par exemple le mont Blanc), la tendance à l'aménagement doit être contenue, pour conduire les pratiquants vers davantage d'autonomie et de responsabilité.

Dans ces différents espaces, les pratiques de montagne et d'alpinisme sont à considérer comme des facteurs à part entière du développement durable de l'économie montagnarde. Elles sont en mesure de contribuer, par leur forte image symbolique, à la promotion des territoires et au respect de l'environnement.

5 - NB : il ne s'agit pas ici d'une liste de récriminations adressées à la société par le milieu de la montagne, mais avant tout d'une prise de conscience collective et constructive, menant à l'action.

6 - La FFME a signé des conventions avec les propriétaires d'un millier de sites (falaises, via ferrata, etc.), assumant ainsi la responsabilité des risques.

1 - Voir le texte « Pourquoi des Assises de l'alpinisme » ?

2 - Voir la synthèse des cafés-montagnes.

3 - Voir le texte « Après Grenoble ».

4 - www.assisesdelalpinisme2011.fr

■ II.2 Des activités ouvertes à tous

Les pratiquants s'efforcent de développer une activité responsable et assumée en toute conscience leur niveau d'engagement.

Leur encadrement doit rester libre, ils doivent pouvoir bénéficier d'une assurance à un tarif accessible et du maintien d'un secours en montagne dont les coûts sont supportés par la solidarité nationale.

Les freins à la pratique doivent être levés, notamment :

- par la clarification et l'assouplissement de certaines réglementations (publication des textes d'application du décret refuge de 2007)
- par le maintien ou la restauration d'une offre d'hébergement accessible (structures du tourisme social et associatif, redynamisation des classes vertes et de neige pour les jeunes)
- par la relance des projets éducatifs et sociaux, au sein des clubs de montagne comme des institutions publiques et des organismes de formation.

■ II.3 Des organisations au service des pratiquants

En interne, les organisations associatives et professionnelles s'engagent à mutualiser leurs moyens au niveau national et local, partager les bonnes pratiques, agir en concertation.

Elles recherchent une politique cohérente pour promouvoir de manière équilibrée les différentes pratiques et créer des passerelles (de la salle d'escalade et des pistes de ski jusqu'au terrain d'aventure de haute montagne).

Au sein de l'espace social, elles se rapprochent des acteurs institutionnels des territoires : élus des collectivités locales à tous les niveaux, comités de massif, parcs naturels, CDESI (Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature), référents montagnes, etc. Elles défendent, auprès de l'Etat, des médias comme des professionnels du tourisme et de la culture, les valeurs positives de leurs activités, sur le plan social, éducatif, culturel et de la santé.

Au niveau international, elles s'efforcent d'agir en lien avec les instances européennes et mondiales de la montagne.

La relance de la pratique des jeunes et des mineurs : une priorité

Les organisations associatives et professionnelles de la montagne :

- ▶ Revendiquent l'utilité majeure et indéniable des activités de moyenne et haute montagne dans le système social et éducatif. L'apport pédagogique de ces pratiques est à la fois culturel et historique, civique (solidarité, responsabilité), environnemental (découverte de la nature, respect de l'environnement) et psychologique (réalisation de soi, autonomie, apprentissage de la gestion du risque).
- ▶ Rappellent l'exigence de moyens renforcés dans l'accompagnement des jeunes et des mineurs, de la prise en compte de leur niveau, et d'une communication adaptée vis-à-vis des familles. Elles défendent en parallèle le principe d'un encadrement ouvert à tous et notamment aux non-professionnels.
- ▶ Travaillent à élaborer une offre spécifique pour les jeunes en fonction de leur âge, en lien avec les acteurs de la jeunesse (éducateurs, animateurs, instituteurs, MJC, etc.), et les structures d'accueil concernées, qui doivent pouvoir se développer au-delà du seul principe de rentabilité.

III. Des engagements et des propositions

Au cours des six prochains mois, la Coordination nationale des activités de montagne et d'alpinisme se dote d'une structure dynamique et active.

Cette structure devra être préalablement adoptée et soutenue par les conseils d'administration et les assemblées générales des institutions qui la composeront, dont la liste pourra être élargie.

La Coordination, pilotée par l'ensemble de ses membres, s'appuiera sur des commissions composées, selon les axes de travail, de spécialistes issus des différentes instances partenaires.

Au sein de la future Coordination des activités de montagne et d'alpinisme, nous, signataires du manifeste, mettons tout en œuvre pour réaliser, entre autres, les objectifs suivants :

■ III.1 Réinvestir le milieu

- Dans chaque espace de pratique, développer le dialogue et la concertation avec les élus locaux et la population, les agents territoriaux, les aménageurs, les associations environnementales, les rectorats ou encore les magistrats et experts judiciaires. Participer activement à l'ensemble des commissions traitant de l'aménagement des espaces.
- Mener des actions pédagogiques pour accroître la sensibilité environnementale des pratiquants, en liaison avec les gestionnaires des espaces naturels. En parallèle, réexaminer la réglementation concernant les bivouacs pour faciliter l'accès à la montagne.
- Promouvoir les activités de montagne comme leviers du développement économique local.

■ III.2 Redynamiser la pratique

- Mettre en place et piloter, en liaison avec l'Ecole nationale des sports de montagne (ENSM), un schéma directeur pour la formation, développant la culture du milieu montagnard et l'ouverture des activités formatées⁷ vers le terrain d'aventure.
- Reconsidérer les missions des refuges : favoriser un accueil et des aménagements différenciés selon les lieux et les publics, soutenir les gardiens dans leur rôle de « passeurs », maintenir l'existence des salles hors sac, assouplir la réglementation sur l'accueil des mineurs, etc.
- Redonner une dimension sociale à l'offre proposée par les clubs, avec une politique tarifaire adaptée.
- Soutenir la candidature de l'alpinisme auprès de l'Unesco, au titre du patrimoine culturel immatériel de l'humanité⁸.
- Participer à la création d'un Observatoire international des pratiques (dans le cadre de l'UIAA, l'Union internationale des associations d'alpinisme).
- Soutenir la constitution d'un réseau radio public et transfrontalier.

■ III.3 Défendre le rôle social des pratiques de montagne et d'alpinisme

- Obtenir une meilleure reconnaissance institutionnelle des activités de moyenne et haute montagne (dont une délégation à l'Alpinisme peut être l'un des outils).
- Sassurer d'un fonctionnement régulier et efficient des structures institutionnelles dédiées, telles que le Conseil supérieur des sports de montagne.
- Améliorer la communication et la promotion : en soutenant et en développant les portails internet dédiés aux activités de montagne (déclinant notamment les offres de transports publics adaptées) ; en développant un plan de communication sur les valeurs des pratiques de montagne, en lien avec les offices de tourisme, les stations et les autres acteurs du loisir ; en multipliant les événements porteurs et les opérations-découverte ; en s'appuyant sur les images positives des « passeurs de la montagne » (guides et accompagnateurs, grimpeurs, formateurs des clubs, gardiens de refuge, gardes des parcs, bergers, etc...).
- Faire valoir l'apport potentiel majeur des pratiques de haute montagne dans le domaine de la santé : télémédecine, accidentologie, conditions extrêmes, expérimentations ou recherches médicamenteuses.
- Développer des partenariats avec le monde universitaire pour des travaux de recherches socio-économiques et environnementales sur les activités de montagne⁹.

7 - Voir chapitre I.2

8 - Candidature initiée le 16 avril 2011 par les communes de Chamonix Mont-Blanc et de Courmayeur (Italie).

9 - Voir le programme possible de recherches en annexe.

Des actions spécifiques pour les jeunes

- ▶ Faire reconnaître le rôle éducatif majeur des activités de moyenne et haute montagne par les ministères, notamment ceux de l'Education nationale et des Sports, et par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et à la Vie associative. Participer au futur groupe de travail sur la « spécificité de l'école à la montagne » proposé par Luc Chatel, ministre de l'Education nationale. Rédiger, en partenariat avec l'Education nationale, un guide méthodologique pour l'accompagnement des scolaires.
- ▶ Soutenir le projet de création d'un pôle « jeunes » au sein du Conseil supérieur des sports de montagne.
- ▶ Créer une offre nouvelle spécifiquement dédiée aux mineurs et aux jeunes majeurs, différenciée selon leurs besoins et leurs attentes (de l'encadrement complet à l'autonomie), et diffuser cette offre par les réseaux qu'ils utilisent (internet, etc.). Mettre en place une veille sur les politiques jeunesse des financeurs publics et s'y associer.
- ▶ En s'appuyant sur les clubs de montagne, créer, animer et former un réseau de relais pour toucher les jeunes et leurs familles. Développer les lieux d'information (telle que la Maison de la Montagne de Grenoble ou l'Office de Haute Montagne de Chamonix).



Pierre YOU

Président de la Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME)



Christian TROMMSDORFF
Président du Groupe de haute montagne (GHM)



Denis CRABIERES
Président du Syndicat national des guides de montagne (SNGM)



Jean-Claude ARMAND
Président du Syndicat national des gardiens de refuge et gîtes d'étape (SNGRGE)



Romain DE LAMBERT
Président du Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC)



Philippe RAGNE
Président du Syndicat national des accompagnateurs en montagne (SNAM)



Olivier HINDERMEYER
Directeur général de l'Union des centres sportifs de plein air (UCPA)



Guy CHAUMEREUIL
Directeur de la Grande Traversée des Alpes (GTA)



Fredi MEIGNAN
Président de Mountain Wilderness France (MW)